

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.145

L'An deux Mille Neuf, le 19 novembre à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 novembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 novembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
Mme PELLET représentée par Mme CROUÉ

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 33 |
| Nombre de présents : | 31 |
| Nombre de votants : | 33 |

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Délégation de service public de l'eau potable de la ville de Royan – signature d'un marché avec l'association Service Public 2000, en vue du réexamen des offres de gestion

RAPPORTEUR : M. le Député-Maire

VOTE : 18 POUR – 14 CONTRE – 1 BULLETIN BLANC

Par délibération en date du 8 octobre 2009, le conseil municipal a refusé d'approuver les conclusions du rapport présenté par le Député-Maire et proposant de retenir, comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable de la ville de Royan, le candidat VEOLIA EAU qui apparaissait, selon lui, comme le moins et le mieux disant.

Le contrat qui lie la ville de Royan à la Compagnie des Eaux de Royan, et qui a déjà fait l'objet d'un avenant d'une année, vient à expiration le 31 décembre prochain.

Le principe de continuité du service public et le maintien de l'alimentation en eau potable de Royan et des collectivités extérieures desservies, exigent de régler l'absence d'exploitant du service, à partir du 1^{er} janvier 2010.

Il vous est donc proposé de faire appel à un nouveau cabinet conseil, l'association Service Public 2000, qui est une émanation de l'Association des Maires de France (AMF) et de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Il est demandé à ce cabinet :

- de ré-analyser les offres, avec notamment une présentation des comptes d'exploitation basés sur des nombres de clients et des volumes de consommation identiques.
- d'auditionner les trois candidats pour les clarifications qui s'imposent.
- de présenter son rapport d'analyse en commission plénière du conseil municipal.

Il est enfin demandé au cabinet conseil de faire une comparaison entre les trois offres et la mise en régie, sous toutes ses formes juridiques et avec les transitions nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le mémoire méthodologique proposé par l'association Service Public 2000,
- APRÈS en avoir délibéré,
- APRES un vote à scrutin secret

DÉCIDE

1 - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un contrat avec l'association Service Public 2000 chargée de :

- ré-analyser les offres, avec notamment une présentation des comptes d'exploitation basés sur des nombres de clients et des volumes de consommation identiques.
- auditionner les trois candidats pour les clarifications qui s'imposent.
- présenter son rapport d'analyse en commission plénière du conseil municipal.
- faire une comparaison entre les trois offres et la mise en régie, sous toutes ses formes juridiques et avec les transitions nécessaires.

2 - de donner mandat à Monsieur le Député-Maire pour négocier un avenant avec le prestataire actuel, afin d'assurer la continuité du service et avec mandat d'obtenir les meilleures conditions tarifaires dans un délai compatible avec la mission confiée à Service Public 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 novembre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN